

# PROGRAMME

## SEMINAIRE : TOUT SAVOIR SUR LA MISE EN HARMONIE DES STATUTS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Lieu : Park Hôtel

2 juillet, 2014

### ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

8H30 - 9H15

- Mots de bienvenue des organisateurs
- Présentation des participants
- Recueil des attentes pratiques des participants

9h20 – 9h55

**Présentation synthétique des innovations et modifications introduites en droit des sociétés par l'Acte uniforme révisé le 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique : tout ce qu'il faut savoir sur le contexte particulier de la RDC !**

*Questions et échanges avec les participants (20 min)*

10h00 -10h15

*Pauses café (15 min)*

10h20 - 10h40

**Les critères d'identification des clauses statutaires devant faire l'objet d'une mise en harmonie conformément au droit de l'OHADA (selon chaque forme sociétaire admise en droit OHADA)**

*Questions et échanges avec les participants (20 min)*

11h00 - 12h30

**Travaux en ateliers, (2 études pratiques : identification des clauses à mettre en harmonie à partir d'un modèle d'anciens statuts remis aux participants)**

12h30 -13h45

Pause déjeuner

13h45 - 14h15

**Les équivalences à maîtriser en vue d'une mise en harmonie efficace des statuts des sociétés commerciales (l'équivalence monétaire Franc CFA – Franc Congolais en vue de la détermination du capital social, l'équivalence administrateur délégué et directeur général, Président directeur général, administrateur général, etc...)**

*Questions et échanges avec les participants (20 min)*

14h35 - 15h00

**La mise en harmonie et la transformation des sociétés commerciales : ce qu'il faut savoir et quelles précautions prendre**

*Questions et échanges avec les participants (10 min)*

15h10 - 16h20

**Travaux en ateliers (2 cas pratiques relatifs aux sous-thèmes exposés précédemment)**

16h30 - 16h50

**PRESENTATION DU RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE**

# PROGRAMME

3 juillet, 2014

8H30 - 9H15

**La procédure de la mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales (procédure d'amendement des anciennes dispositions statutaires, procédure en cas de refonte globale des statuts, les exigences relatives au quorum et à la majorité, le rôle de la juridiction compétente en cas d'homologation du projet de la mise en harmonie)**

*Questions et échanges avec les participants (30 min)*

*Pauses café (15 min)*

9h45 - 10h00

**Les formalités à accomplir en vue de la perfection et de l'opposabilité de la mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales : ce qu'il faut savoir et ce qu'il faut éviter**

*Questions et échanges avec les participants (10 min)*

10h00 - 11h20

**Travaux en ateliers, (2 cas pratiques relatifs aux sous-thèmes exposés précédemment)**

11h20 - 11h50

**Le régime de sanction du défaut ou des insuffisances de mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales et leur impact**

11h50 - 12h10

*Questions et échanges avec les participants (20 min)*

12h10 - 13h30

Pause déjeuner

13h30 - 15h30

**Ateliers pratiques** : initiation et perfectionnement à la rédaction des statuts des différentes formes de sociétés commerciales selon les standards de l'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique

1. **Initiation et perfectionnement à la rédaction des statuts de la SNC ;**
2. **Initiation et perfectionnement à la rédaction des statuts de la SCS ;**
3. **Initiation et perfectionnement à la rédaction des statuts de la SARL ;**
4. **Initiation et perfectionnement à la rédaction des statuts de la SAS ;**
5. **Initiation et perfectionnement à la rédaction des statuts de la SA ;**
6. **Initiation et perfectionnement à la rédaction du contrat constitutif du GIE ;**

14h50 - 16h10

**PRESENTATION DU RAPPORT GENERAL ET REMISE DES ATTESTATIONS DE FORMATION**

## ANIMATEURS:

spécialistes du droit des sociétés OHADA aux compétences complémentaires

Documents remis:

Les supports didactiques seront remis aux participants à la fin de chaque journée ainsi que des modèles de statuts.

1. **Alex KABINDA NGOY, Professeur à l'Université de Kinshasa, avocat au Barreau de Lubumbashi**
2. **Pierre MALAGANO KALONGOLA, Magistrat, Président du Tribunal de commerce de Lubumbashi**
3. **Joseph KAMGA, consultant, formateur en droit OHADA, chargé de mission à l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA / OHADA.COM) pour le suivi des réformes dans l'espace de l'OHADA, Président de l'AEDJ**
4. **Fidèle KYOMBA, avocat au Barreau de Lubumbashi, formateur en droit OHADA**

Contact pour toute information complémentaire : Me Fidèle Kyomba  
Téléphone : +243 997 028 329 / +243 810 089 700  
Email : [seminaire@aedj.org](mailto:seminaire@aedj.org)